

**REGLEMENT INTERIEUR  
CONDITIONS PARTICULIERES  
ÉTUDE SURVEILLÉE  
ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

**Article 1** : L'étude surveillée est organisée les **lundi, mardi et jeudi pour les enfants de l'école Élémentaire.**

L'étude a lieu dans les locaux de l'École élémentaire, 42 Grande Rue, 45 170 CHILLEURS AUX BOIS (Tel : 02.38.32.88.13) et s'adresse uniquement aux enfants scolarisés à l'école élémentaire de CHILLEURS AUX BOIS.

**Article 2** : Les inscriptions se feront au préalable à la Mairie et non auprès des enseignants (En cas de sur effectifs, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera pris en compte).

**Article 3** : Les enfants sont accueillis par les instituteurs de 16 h 15 à 16 h 55.

**Article 4** : Le nombre de places est limité à 12 élèves par enseignant.

**Article 5** : Les horaires et jours définis pour chaque enfant doivent impérativement être respectés.

**Article 6** : L'étude surveillée ne prévoit pas le goûter.

**Article 7** : L'étude surveillée s'élève à **52 € par période scolaire et pour 3 jours** définis à l'avance (De la rentrée de septembre aux vacances de Noël, de la rentrée de janvier aux vacances de printemps et des vacances de printemps aux vacances d'été).

**Article 8** : Le règlement des factures s'effectuera auprès de la Trésorerie de Pithiviers et ne sera pas remboursable en cas d'absence et ce quel que soit le motif.

**Article 8** : Les enfants qui devront aller à l'accueil périscolaire après l'étude surveillée, seront accompagnés par un agent communal.